Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Assemblée Générale
CAES Inserm

Jeudi 22 juin 2017

Rapport des Secteurs

CLAS
Loisirs-Culture
Sport
Voyage
Vacances
Retraités
Jeunesse

Secteur « CLAS»

Responsables Secteur : Nadine Kaniewski,
Florence Béranger
Secrétaire Secteur : Sylvie Dupuy
Web : http://caes.inserm.fr/fr/comites-locaux/
Courriel : sylvie.dupuy@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 40

Le réseau des comités locaux (CLAS) du CAES couvre la totalité des sites d'implantation de l'Inserm avec 13 CLAS en région parisienne et 17 CLAS en région, soit un total de 30 CLAS en 2017. Gérés par un réseau d'agents bénévoles, les CLAS organisent la fête de Noël pour les enfants des agents, et proposent et prennent en charge tout au long de l'année des activités culturelles et sportives variées pour les salariés et leurs familles.

Recensement des agents et nouvelles cartographie des CLAS :
En 2016, nous avons fourni, avec l'aide précieuse du Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm, un très gros travail de recensement des agents Inserm sur l'ensemble du territoire. Ceci nous a permis d'affilier à un CLAS la quasi-totalité des personnels Inserm (statutaires et non statutaires).
Suite à ce recensement, la rubrique CLAS sur le site web du CAES a été entièrement remaniée et permet dorénavant une plus grande lisibilité des sites d'implantation des différents CLAS grâce à la nouvelle cartographie interactive mise en place (Ile de France et autre régions).

Les CLAS franciliens

Les CLAS dans les autres régions

Outils de communication :
Un énorme effort a également été fourni sur la communication : chaque CLAS possède une page web mise à jour sur le site du CAES et, pour certains, sur les sites web des Délégations Régionales, afin que les agents puissent connaitre les activités proposées et les personnes à contacter. Une diffusion de l'information est assurée au niveau local par la diffusion d'emails et/ou affichage sur des panneaux d'information réservés à cet effet. Certains CLAS utilisent également les réseaux sociaux pour une diffusion large de leurs activités. De nombreux documents relatifs au fonctionnement des CLAS sont désormais disponibles dans la rubrique CLAS sur le site du CAES.

Le relèvement récent des plafonds de subventions concernant les activités proposées par les CLAS leur permet plus de souplesse pour proposer des activités diverses, et plus particulièrement pour l'organisation de week-ends variés. En effet, parmi les activités de

loisirs et culturelles mises en place par les CLAS, les weekends, sportifs ou de découverte des régions, figurent en bonne place.

Budget 2016 :
En 2016, le budget voté pour les CLAS s'élevait à 314 100€, dépensé à 291 984€. Le graphe ci-dessous représente la répartition des dépenses des CLAS par secteurs.

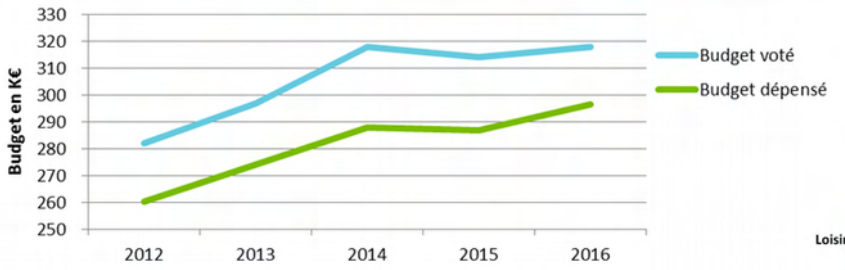

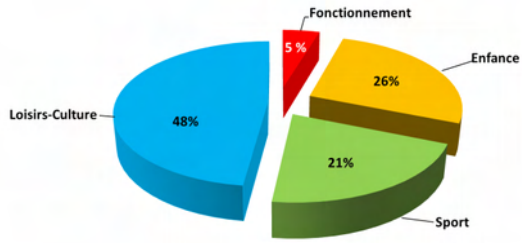

Évolution entre les budgets votés et les dépenses réelles en K€
Répartition analytique des dépenses

Le changement des codes analytiques des dépenses selon les activités subventionnées mis en place cette année va nous permettre afin d'avoir une meilleure visibilité et une analyse plus fine des dépenses de chaque CLAS par secteur à l'avenir.

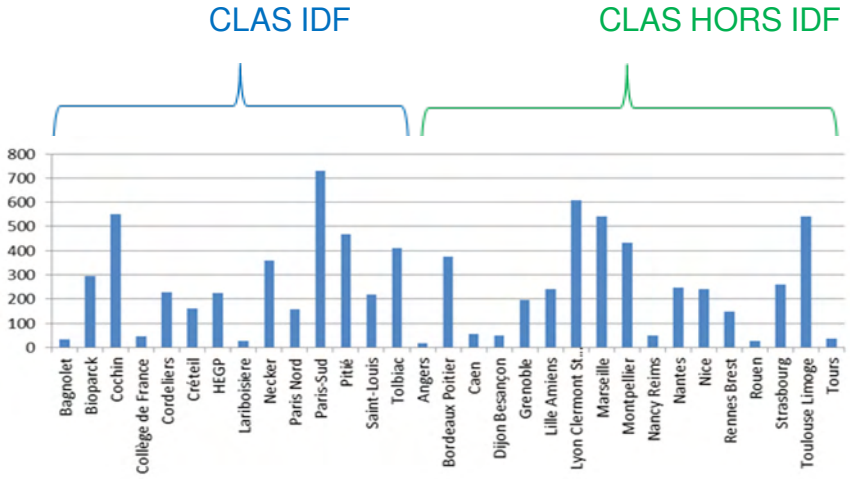

Effectif des personnels Inserm par CLAS

Séjours autogérés et week-ends de découverte :
Le CAES a obtenu récemment son immatriculation comme organisateur de voyages, ce qui permet depuis le 1er janvier 2017 l'organisation par les CLAS de séjour autogérés (séjours impliquant au moins 1 nuitée et plusieurs prestataires).

De plus, chaque année, un CLAS organise, en partenariat avec la Commission Loisirs-Culture, un weekend de découverte de sa région proposé à tous les agents Inserm. En 2016, les agents ont ainsi pu découvrir Marseille, ses calanques et sa bouillabaisse (entre autres !). L'année 2017 permettra la visite de Caen et ses environs, pour une immersion dans une région riche d'histoire.

Profitez-en pour y participer et visiter nos régions françaises.
Les activités proposées lors des weekends CLAS, contribuent à créer une entente cordiale entre collègues, n'hésitez pas à vous inscrire.

Secteur « Loisirs Culture »

Responsables Secteur : Marie-Claude Guillemin,
Meriem Garfa
Secrétaires Secteur : Soraya Louahchi, Dalila Belkhadra
Web : http://caes.inserm.fr/fr/culture/
Courriel: loisirs-culture.caes@inserm.fr
Tél : 01 82 53 34 37

Au courant de l'année 2016, la commission Loisirs-Culture a réalisé des WE séjours à vocation culturelle dans des villes à l'étranger, à New York, en mai, Budapest, en juin et à Venise en décembre. Pour chaque destination ce sont 30 agents et leurs ayants-droits qui ont participé.

En France, 26 personnes se sont retrouvées sur la Côte picarde en avril. Un WE « famille » à Planète Sauvage en juin a rassemblé 19 personnes représentant 9 familles avec enfants qui ont bien aimé ce parc animalier insolite en bivouaquant dans le parc mongol.

Pour le WE « CLAS » à Marseille en septembre, 21 participants ont été sous le charme de cette belle ville et de son histoire

Outre les WE et séjours culturels, d'autres événements comme l'exposition James Bond au Parc de La Villette, (37 participants)

et les festivités de Noël au château de Vaux le Vicomte ont attiré de nombreuses familles d'Ile France et de régions (177 participants)

La culture c'est aussi des festivals et des soirées à l'Opéra qui sont subventionnées et permettent à de nombreux agents et leurs ayant-droit de profiter de loisirs de proximité selon leur choix. Il est à noter qu'en 2017, des soirées Opéra sont proposées aussi en régions.

Secteur « Sport »

Responsable Secteur : François Coulier,
Secrétaire Secteur : Sylvie Dupuy
Web : http://caes.inserm.fr/sports
Courriel : sport.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 40

L'objectif du Secteur Sports est de favoriser auprès des agents Inserm une pratique sportive régulière, source de santé et de bien-être, et de permettre des rencontres dans un contexte sportif.

Ces objectifs sont poursuivis grâce à :

- des activités proposées par le CAES (alpinisme, voile, randonnée, kayak, trek, ski nordique, etc.),
- des subventions a posteriori de stages ou séjours à caractère sportif, d'une durée supérieure à 4 jours
- une aide financière pour l'inscription à des manifestations sportives, compétitives ou non-compétitives, ainsi qu'éventuellement pour l'hébergement lié à cette manifestation,
- le subventionnement des coupons « Sport ANCV ».

En 2016, 376 dossiers ont été traités (+4,4 % par rapport à 2015), pour 462 participants (+9,7 %) et un montant total de 48400 € de subvention (+15,2 %).

Les Coupons Sports ANCV représentent toujours la plus grosse part des subventions (66 % pour 361 dossiers), suivi par les activités collectives (18 % et 48 participants), les subventions a posteriori (9,7 % et 28 participants), et les inscriptions aux compétitions (5,5 % et 46 participants).

Les activités collectives ont réuni une cinquantaine d'agents ou retraités, qui ont pu pagayer dans le Parc National des Calanques en kayak de mer (5 au 8 mai), marcher dans les pas des pèlerins de Saint-Jaques de Compostelle (22 au 29 mai), découvrir la haute-route d'Arolla à Zermatt en Suisse (4 au 8 juillet), s'entraîner à la marche nordique autour du bassin d'Arcachon et ses paysages à couper le souffle, participer au Challenge Voile-Recherche organisé par nos collègues du CAES CNRS (7 au 10 octobre), parcourir le Djebel

Saghro dans l'Atlas marocain (23 au 30 octobre) ou encore pratiquer ski de fond et raquette dans le Jura (21 au 26 décembre).

Vingt-sept personnes ont pu suivre des stages sportifs subventionnés a posteriori (trekking, randonnée, surf, danse, équitation, canyoning, tennis, cyclisme…, pour un total de plus de 200 journées).

Une cinquantaine de personnes ont participé avec l'aide du CAES Inserm à plus de 140 compétitions en France et en Europe (Espagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, …).

Plus de 8 000 coupons Sports ANCV auront été distribués à près de 270 agents, en très nette augmentation une fois encore cette année. Les coupons Sports ANCV sont distribués par le même organisme que les Chèques-Vacances, et permettent de payer adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs.

L'année 2016 a sans aucun doute été très active pour les sportifs du CAES Inserm !

Crédits photos : Laure Tron, Romuald Viale, Dominique Hotton, Marie-Claude Guillemein, Ligue de Provence de Course d'Orientation

Secteur «Voyages»

Responsables Secteur: Patrick Robert
Secrétaire Secteur: Valerys Sainvyl
Tel: 01 82 53 34 38
Web: http://caes.inserm.fr/voyages
Courriel: voyages.caes@inserm.fr

Bilan d'activité 2016 du secteur voyage.

En 2016, les voyages groupes CAES proposaient la Mongolie, le Japon et le Sri Lanka qui était le voyage à destination des familles. Seules 100 personnes, agent Inserm et ayant-droits ont pu effectuer le voyage choisi : 15 pour la Mongolie, 55 pour le Japon et 30 à destination du Sri Lanka (voyage ciblé famille) pour un coût CAES de 72 238,00 € soit un coût CAES moyen de 722,38 €/personne. Pour les voyages opérés hors vacances scolaires, le profil type du voyageur est une femme de 55,92 ans bénéficiant d'un taux de subvention moyen de 29,12%. Les femmes représentent en effet 74,29% des voyageurs.

Tokyo : Carrefour de Shibuhya

Transport en commun au Sri-Lanka

1 - Voyages CAES (sauf voyages familles)

Origine des voyageurs

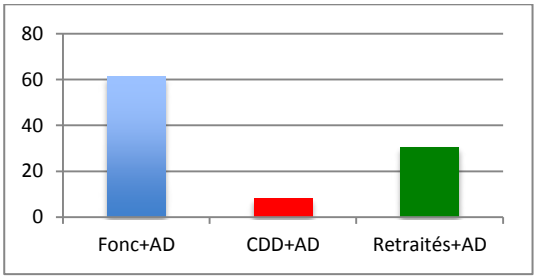

Fig. N°1 : % de voyageurs en fonction de leur origine.
Fonc + AD : Fonctionnaires et ayant-droits
CDD + AD : CDD et ayant-droits (8,33%)
Retraités + AD : Retraités et ayant droits (30,56%)
61,11% des voyageurs sont des fonctionnaires en activités et leur ayant droits

Répartition par classe d'âge

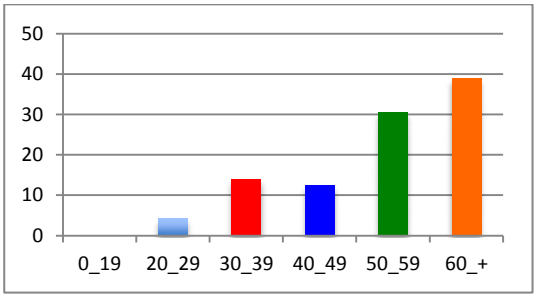

Fig. N°2 : % de voyageurs en fonction de leur classe d'âge
Les voyageurs de 50 ans et + représentent plus des 2/3 des voyageurs

Répartition par catégorie de subvention

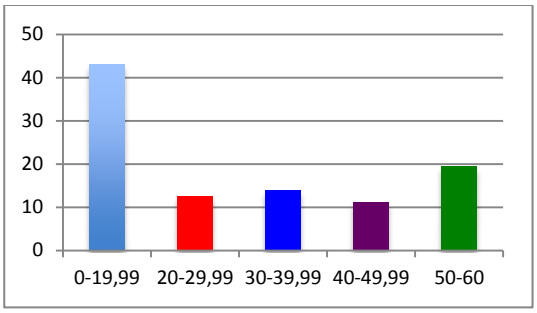

Fig. N°3 : % de voyageurs en fonction des catégories de subvention.
43,06% des voyageurs perçoivent du CAES une participation inférieure à 20% et 19,44% une subvention comprise entre 50 et 60%.

2 - Voyages CAES famille

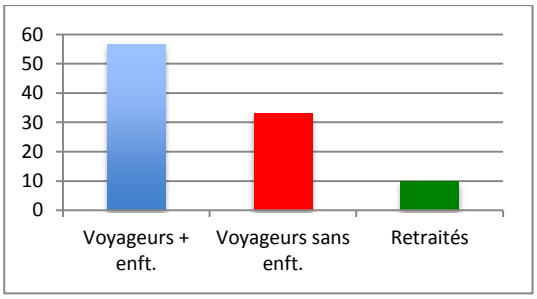

Fig. N°4 : % de voyageurs accompagnés d'enfants.
Les familles ne représentant que 56,67% des voyageurs utilisant le voyage famille et bénéficient d'un taux de subvention moyen de 39,95% s'échelonnant entre 26 et 60%. Au final 9 enfants ont participé au voyage famille.

3 – Voyages autonomes

La subvention voyages autonomes financent les titre de transport aériens et dans la limite de d'un plafond de 700 € suivant les mêmes règles de subventionnement que les voyages groupes CAES. Au titre de l'année 2016, 183 agents INSERM ont déposé une demande de subventionnement mais seuls 36 agents pour 92 voyageurs ont pu bénéficiés de cette aide au voyage pour un coût CAES de 34576 € (voyage et ralliement compris), soit un coût CAES de 375,83 €/personne. Le taux moyen de subvention est de 56,4%

Origine des voyageurs

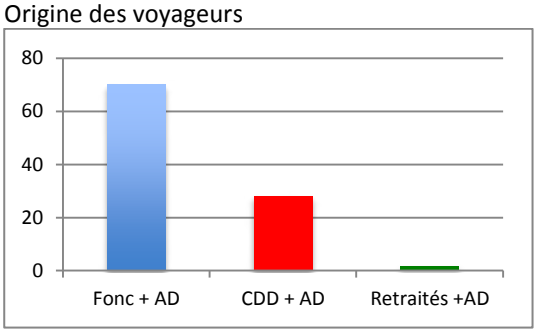

Fig. N°5 : % de voyageurs en fonction de leur origine.
Fonc + AD : Fonctionnaires et ayant-droits (70%)
CDD + AD : CDD et ayant-droits (28,18%)
Retraités + AD : Retraités et ayant-droits (1,82%)
70% des voyageurs sont des fonctionnaires en activité et leurs ayant-droits.

Composition des familles de voyageurs

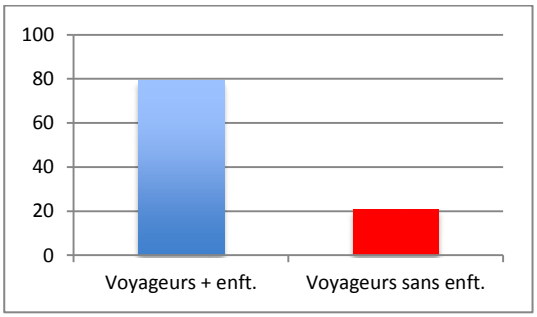

Fig. N°6 : % de voyageurs accompagnés d'enfants.
La subvention voyage autonome est principalement utilisée par des familles. Les enfants représentent au final 38,18% de l'ensemble des voyageurs.

Secteur « Vacances »

Responsables du secteur
Françoise Muzeau, Yves Le Ster,
Secrétaires du Secteur :
Monique Lesanne, Minh Marrache, Sabrina Younes
Tel : 01 82 53 34 35 / 33 / 34
Web: http://caes.inserm.fr/sejours
Courriel : vacances.caes@inserm.fr

Partir pour se changer du quotidien, se reposer, se détendre, ne serait-ce que quelques jours et à quelques kilomètres de chez soi, devrait être possible pour chacun d'entre nous, quelle que soit sa position sociale et familiale.
Une des priorités du CAES est de faciliter cet accès aux vacances à tous les ouvrants droits (actifs et retraités) et leur famille, en leur offrant des subventions suivant leur quotient familial. C'est un point fort que nous défendons et argumentons pour obtenir de l'Inserm des moyens financiers supplémentaires.

En 2016, le budget consacré au secteur «Vacances » a été de **392 492 €,** répartis suivant trois lignes

Subventions pour les séjours proposés par le CAES : **210 987 €**

- 440 séjours de 2 jours à 21 jours (gîtes, appartements, *mobil-homes, séjours en demi-pension ou pension,* Week-end thalasso, **résidences hôtelières)**
- 2226 participants

Subventions dites « a posteriori » : 181 576 € :
Versées aux agents au retour du séjour, sous présentation de justificatifs.

a) Pour 692 séjours pris chez des prestataires agréés (2247 participants)
b) Activités sportives ou culturelles effectuées pendant les séjours subventionnés (130 bénéficiaires)
c) Ralliement vers notre investissement à Tenerife et vers les séjours en Corse proposés par le CAES (62 bénéficiaires)

Le montant total des subventions dépend du type de séjours, du nombre de participants aux séjours, du nombre de jours des séjours et des quotients familiaux des agents.

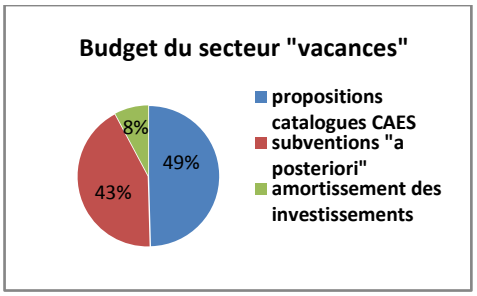

Amortissement de nos investissements

Chaque année, suivant le budget du CAES et de la disponibilité sur le marché immobilier, nous augmentons le nombre de nos investissements, notamment dans « le tourisme social ».
Le prix d'achat des mobil homes (25 000 à 30 000 euros) et des semaines en multipropriété (1 000 à 13 000 euros) varie suivant plusieurs critères : la région, la période, le type d'appartement ou de mobil home et de la négociation que nous entreprenons avec le vendeur. Le prix des « parts sociales » dans les « centres de vacances du Tourisme Social » dépend du type de prestations : logement ou chambre en pension complète ou en demi-pension.
Nous amortissons les achats de mobil home sur dix ans et les achats de « semaines en multipropriété » ou de « parts sociales » dans des centres de vacances sur 15 ans.

Subvention moyenne par jour de vacances	
Séjours CAES (catalogues)	
Investissements	
Mobil Home	47,94 €
Semaines en multipropriété	51,14 €
Centres de Vacances (en pension complète ou demi-pension)	51,62 €
Prestataires	
Linéaires	88,28 €
Allottements	54,92 €
Séjours chez prestataires agréés	
	28,71 €

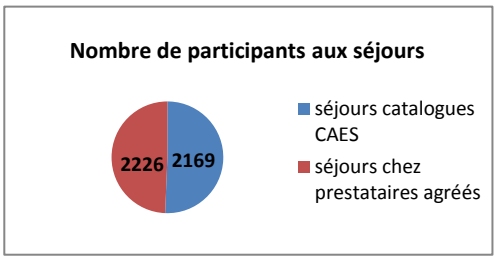

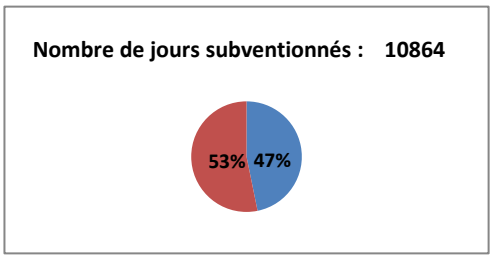

Les propositions de séjours CAES

Elles sont de provenances diverses et vous sont proposées dans deux catalogue saisonniers

A : Propositions de séjours dans investissements du CAES.

- Le CAES est aujourd'hui propriétaire de **319 semaines** en appartement ou en mobil home, principalement pendant les périodes de vacances scolaires. Ces semaines vous sont proposées au prix coûtant (amortissement annuel + charges).
- Le CAES est également propriétaire de « parts sociales » de centres de vacances en dur (maisonnettes, gites, chambres en pension complète), issus du « Tourisme Social », parts qui donnent un accès prioritaire aux séjours dans ces centres avec une remise d'environ 30 % du prix public. Ces parts permettent de mettre à votre disposition **146 semaines**

Acquisitions nouvelles de parts en 2016 :

- dans le Village Vacances « La Grande Baie » à La Palmyre, face à l'océan, donnant accès à un gîte où les agents ont pu séjourner dès le printemps 2016
- dans le Village Vacances « La Prade Haute » au Mont Dore (63) donnant accès à 2 chambres en pension complète
- et des parts dans le Village Vacances « Le Lac Marin » à Soustons (40) donnant accès à un gîte (mise à disposition pour les vacances de Pâques 2017).

- Le CAES détient aussi des droits prioritaires dans le centre du CNRS à l'Ile d'Oléron pour la location d'un mobil-home **pendant 24 semaines**

B : Propositions de séjours provenant de prestataires privés

Nos investissements ne pouvant répondre à toutes vos demandes, notamment pour des sites très touristiques nous recherchons des séjours auprès de prestataires privés qui nous les proposent suivant deux types de réservations :

B-1 : **des « linéaires** » : le CAES loue un ensemble de semaines pour un prix global négocié

Avantages : prix de location moins onéreux pour l'agent et disponibilité de séjours dans des sites privilégiés, possibilité de paiement en 10 fois pour les agents comme pour les séjours dans nos investissements.

Inconvénients : lorsque toutes les semaines ne sont pas utilisées par les agents cela provoque une perte financière pour le CAES d'où un coût CAES journalier plus élevé (voir tableau ci-dessous). Pour diminuer ces pertes, nous avons choisi de louer essentiellement que des semaines de vacances scolaires.

B-2 : **des « allottements** », le CAES réserve sans engagement financier des séjours qu'il peut restituer à une date butoir.

Avantages : disponibilité assurée jusqu'à une date butoir de séjours dans des sites privilégiés ; possibilité pour les agents de paiement en 10 fois (comme pour les séjours dans les investissements CAES) ; pas de risques de pertes financières pour le CAES.

Inconvénients : Les prestataires offrent seulement des réductions de 5 à 12% sur leurs prix catalogues donc pour les agents des coûts de séjours plus élevés que ceux dans nos investissements et pour le CAES des montants de subvention aussi plus élevés. On ne peut pas bénéficier des remises « derniers moments »

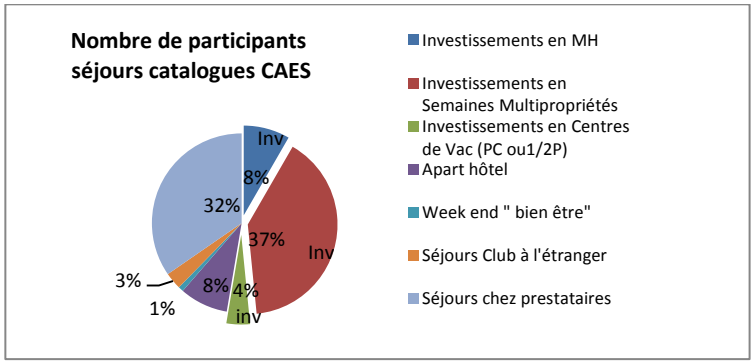

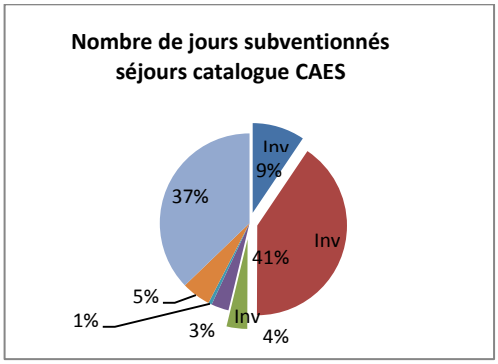

Dans le but de stabiliser le montant global des subventions, nous intensifions la pression sur les prestataires de séjours afin d'obtenir les prix les plus bas. Dans la négative mais tout en tenant compte de la nécessité d'offrir suffisamment de choix aux agents, nous n'hésitons pas à supprimer de nos catalogues leurs propositions.

Séjours pris chez des « prestataires agréés par le CAES »

Comme les propositions CAES, bien que nous continuions à investir, ne sont pas encore suffisantes pour répondre à toutes vos demandes de séjours, le CAES subventionne « a postériori » vos séjours pris chez des « prestataires agréés par le CAES ». (liste disponible sur le site du CAES). L'agreement est obtenu d'après des règles définies suivant les objectifs et missions du CAES et sur des critères de qualité. Chaque année la liste de ces prestataires est revue : des prestataires peuvent être supprimés s'ils ne répondent plus aux critères et d'autres peuvent être ajoutés.

Secteur « Retraités»

Responsable Secteur : Nicole Lacaze
Secrétaires Secteur : Soraya Louahchi, Dalila Belkhadra
Web : http://caes.inserm.fr/fr/retraites/
Courriel : retraites.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 37

Le Secteur Retraités a pour vocation de maintenir le contact entre les agents retraités de l'Inserm ayant tissé des liens durant leur vie professionnelle.

Il organise des activités spécifiques pour les retraités comme des visites de sites culturels, des expositions, des randonnées, des spectacles et des rencontres amicales.

- **Les chiffres :**

- Expositions - 257 participations ;
- Conférences - 131 participations ;
- Randonnées - 86 participations ;
- Concerts - 17 participations ;
- Spectacles/théâtres 118 participations ;
- La galette des Rois - 40 participants ;
- Sortie « Laon et Guise » 36 participants ;
- Sortie à Rouen 19 participants.

Quelques temps-forts :

La chocolaterie Nestlé

Les Retrouvailles à Loches – 49 personnes

Le repas de fin d'année chez Jenny 68 personnes

Secteur « Jeunesse»

Responsables Secteur : Christine Lesté-lasserre,
Kader Boulanouar
Secrétaires Secteur : Anne Athimon, Léa Morvant (jusqu'au 31/03/17), Valery's Sainvil (depuis le 01/03/17)
Web : http://caes.inserm.fr/fr/enfants/
Courriel : anne.athimon@inserm.fr valerys.sainvil@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 30/34 38

Quoi de neuf dans le secteur en 2016 ?

- Réévaluation des plafonds journaliers pour les colonies : Pour rattraper l'évolution des prix pratiqués par les prestataires du secteur, nous avons demandé et fait voter, en Novembre 2016, une réévaluation des plafonds journaliers d'environ 10%. Cette réévaluation est appliquée à partir de janvier 2017.
- Nouvelles subventions : Les compétitions sportives pour les enfants sont à présent subventionnées ainsi que les mini-camps d'une durée inférieure à 5 jours
- Transports en autocar : les transports en autocar sont subventionnés au même titre que la carte inter-rail depuis le 1er janvier 2016
- Modification de la subvention pour le ralliement qui devient plus avantageuse pour les agents (voir brochure Jeunesse pour les détails).
- La subvention des Séjours Sans Hébergement n'est plus soumise à la limitation de 15j/année civile
- Subvention Festival : dorénavant, cette subvention sera servie par le secteur Loisirs/Culture pour où il existait une subvention Festival pour les jeunes de plus de 21 ans. Ceci permet d'homogénéiser la procédure de subvention.

Rapide analyse du bilan financier et des participations:

Ici nous donnons une analyse succincte de la structure du budget et du nombre de subventions distribuées. Voir au verso une présentation exhaustive du budget et des participations.

En 2016, 1327 familles ont bénéficié des subventions du secteur « Jeunesse », toutes prestations confondues. Le nombre de subventions allouées a été de 3182 pour 1615 enfants. Le budget total dépensé est de 461 187 €, supérieur au budget alloué au secteur (438 000 €). Ceci est dû essentiellement aux subventions de l'extra-scolaire qui a vu son budget augmenter de 26 000 € par rapport à 2015

Colonies, Séjours Scolaires et Séjour Sans Hébergement :

En 2016, cette composante du secteur a servi 820 subventions en légère diminution par-rapport à 2015 (832) avec, cependant une augmentation de la dépense de plus de 1500 €. Nous constatons, comme les années précédentes, un fort renouvèlement des participants avec une moyenne de 30% de nouveaux inscrits sur les différentes périodes. La répartition entre région parisienne et les autres régions est légèrement en faveur de la Région Parisienne.

Nous avons souhaité favoriser l'activité Stages Sans Hébergement et les mesures prises en doublant le plafond, en augmentant le taux de subvention (passage de la grille 10-60% à la grille 20-70%) et en simplifiant la procédure, ont porté leurs fruits. En effet, le nombre de subventions distribuées est passé de 90 à 120 avec une augmentation du budget de plus de 2 200 € (+48%).

Extra-scolaire (Activités Sportives, culturelles et de Loisirs):
A partir de la rentrée scolaire 2015, le terme de « périscolaire » a été remplacé par « extra-scolaire », il prend en compte les (TAP) Temps d'activités périscolaires dans les mêmes conditions, à savoir les activités collectives à caractère sportif, culturel ou de loisirs. Ce type de subvention correspond vraiment à une demande forte de la part des agents, le nombre d'enfants bénéficiaires est en constante augmentation. Entre 2015 et 2016, le nombre de subventions est passé de 2206 à 2362, avec un budget en augmentation de 26 000 € (+12,8%).

BILAN 2016 et comparatif au bilan 2015

1- Colonies, Séjours scolaires, Stages Sans Hébergement.

	2016		***2015***	
ACTIVITE	***Nb subventions***	***Budget***	***Nb subventions***	***Budget***
A POSTERIORI AFPS (1ers secours)	2	113 €	0	0
A POSTERIORI AUBERGE	1	32 €	0	0
A POSTERIORI AUTOCAR	2	13 €		
A POSTERIORI CAMPING	4	246 €	3	59.43 €
A POSTERIORI COLO 12/15	51	14 985€	44	9 680,58 €
A POSTERIORI COLO 16/20	15	5 165 €	19	3 807,02 €
A POSTERIORI COLO 3/11	52	11 652 €	58	10 256,74 €
A POSTERIORI INTER-RAIL	1	57 €	4	380,13 €
A POSTERIORI SEJOUR LINGUISTIQUE	14	5 068 €	14	7 310,78 €
A POSTERIORI SEJOUR SKI	10	2 899 €	6	1 437,97 €
A POSTERIORI Séj. Individuel à l'étranger	5	906 €	2	610,84 €
A POSTERIORI STAGE SS HEBERGEMENT	120	6 851 €	90	4 622,99 €
FRAIS D'ANNULATION	1	152 €		
FRAIS MEDICAUX	1	0	1	0
HANDICAPE	2	1 735 €	1	1 154,24 €
INSCRIPTIONS sur nos propositions Hiver/Printemps/Eté/Automne	280	152 499 €	308	163 244,61 €
RALLIEMENT	4	195 €	12	945,60 €
SEJOUR SCOLAIRE : CLASSE ETRANGER	75	13 492 €	73	11 571,34 €
SEJOUR SCOLAIRE : CLASSE NATURE	75	6 203 €	84	6611,53 €
SEJOUR SCOLAIRE : CLASSE NEIGE	21	2 655 €	18	1 988,45 €
AIDE SKI	84	6 823 €	84	6 066.67 €
Total	***820***	***231 741 €***	**832**	**230 179 €**

2- Extra-scolaire

	2016		***2015***	
ACTIVITE	***Nb subventions***	***Budget***	***Nb subv.***	***Budget***
Activités de loisirs sans hébergement	669	55 547 €	***571***	***48 981 €***
Activités sportives, culturelles	1674	171 903 €	***1635***	***154 444 €***
Compétitions	15	1 916 €	-	-
Mini-camps	4	80 €	-	-
TOTAL	2362	**229 446 €**	***2206***	***203 425 €***

3- Total JEUNESSE

2016		***2015***	
Nb subventions	***Budget***	***Nb subventions***	***Budget***
3182	***461 187 €***	***3038***	***433 773***

Secteur Vacances

Secteur Sport

http://caes.inserm.fr